

## Conflit et manifestations haineuses contre les entrepreneurs italiens en Tunisie après la révolution du Jasmin

*Michele Coletto*

EHESS-Centre Norbert Elias e REFRAMED

### *Introduction à la problématique de recherche*

La Tunisie est historiquement un pays d'accueil pour les Italiens (Gianturco e Zaccai, 2004) aussi aujourd'hui où les entrepreneurs italiens se sont fortement implantés au cours des dernières décennies<sup>1</sup>. Après la France, l'Italie était en 2012 le deuxième pays par le nombre d'investisseurs étrangers, suivie de près par l'Allemagne et la Grande Bretagne. Sur 2000 entreprises étrangères, 566 sont italiennes, soit 28 % environ. Parmi ces entreprises italiennes, 39,3 % relèvent du secteur textile et de l'habillement<sup>2</sup>. L'analyse du phénomène entrepreneurial italien permet une lecture du contexte tunisien, notamment à travers le cas du secteur textile-habillement qui s'avère particulièrement éclairant sur ce point.

La forte présence d'entreprises manufacturières italiennes est attribuée au faible coût de la production et de la main-d'œuvre<sup>3</sup> ainsi qu'aux possibilités fiscales très avantageuses établies par la loi de 1972<sup>4</sup>, perfectionnée par les gouvernements successifs. Depuis les années 1980, la Tunisie se présente comme une destination intéressante pour les entreprises italiennes, pour plusieurs raisons. Les entreprises totalement exportatrices ont un régime de zone franche (extra-territorialité), sous contrôle d'un service des douanes (Lainati, 2002). Cette politique favorise alors l'arrivée d'entreprises étrangères, allège le déficit de la balance commerciale, augmente les transferts technologiques et permet la création de nouveaux partenariats avec des capitaux tunisiens (Alaimo, 2010). À ces facteurs socio-économiques s'ajoutent les facteurs spatiaux. La proximité géographique joue un rôle essentiel dans l'échange commercial avec l'Europe,

plus particulièrement dans le secteur du textile-habillement où la livraison doit respecter des délais de plus en plus courts. La proximité de la Tunisie se révèle alors un atout fort pour le commerce rapide entre les rives nord et sud de la Méditerranée. La présence d'infrastructures comme les hangars, l'aéroport et le port de Tunis, ainsi que d'un réseau routier efficient permettent un transport rapide des marchandises à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Enfin, la présence des Italiens en Tunisie n'est pas uniquement due aux modalités avantageuses en termes de production, mais aussi à la qualité de la vie quotidienne sur place. La possibilité de vivre dans un pays où le mode de vie est relativement similaire permet aux entrepreneurs italiens de s'adapter plus facilement. Les Italiens se sont investis affectivement en Tunisie, ils y ont développé une vie sociale: des liens amoureux, des amitiés et de passions qu'ils cultivent avec d'autres personnes. Ils ont créé leur mode de vie. Pour certains, il s'agit même de se reconstruire une autre vie, de se couper de son passé et de s'inventer une autre manière de vivre.

Les conditions de vie jouent un rôle important sur le choix d'investir dans un pays. Le fait de pouvoir vivre «à sa manière» permet à l'individu de se sentir à l'aise et de lui donne envie de rester dans ce lieu d'adoption. Par exemple, en 2012 la crainte principale des Italiens était que le parti islamique gagne les prochaines élections; ils avaient peur que l'État tunisien perde sa forme laïque et devienne un régime semblable à la République iranienne. Les entrepreneurs racontaient que s'ils devaient faire face à une telle situation, ce serait la fin des investisseurs étrangers; personne ne supporterait les restrictions imposées par un régime fondé sur l'islam politique. En fait, les Italiens ne supporteraient pas de vivre là-bas, uniquement pour y travailler. Leur projet professionnel doit s'accorder avec les facilités de vie procurées par des conditions proches de celles de leur pays d'origine: boire de l'alcool au bar, sortir en discothèque, faire des achats dans des centres commerciaux etc., bref, vivre un style de vie qualifié «d'occidental». En particulier, ils exècrent l'idée de voir des femmes, de surcroît la leur, voilées. Il s'agit pour eux d'un affront à leur liberté et à leur dignité, et c'est dans leur discours une raison suffisante pour quitter le pays.

Je ne parlerai pas ici de l'aspect socio-économique de la mobilité entrepreneuriale italienne en Tunisie, puisque je l'ai évoqué ailleurs (Alaimo, Coletto et Scroccaro, p. 2012), mais je veux me focaliser sur les tensions apparues après la chute du régime de Ben Ali contre certains entrepreneurs italiens. Le manque de contrôle policier pendant la transition politique tunisienne a permis à certains Tunisiens de régler leurs soucis avec les Italiens. Ces derniers ont souvent été accusés d'avoir abusé de leur position au travail et dans la vie quotidienne, en dehors de l'entreprise. L'analyse, que je propose va au-delà d'une explication ethnique ou culturaliste mais se base sur des réflexions d'ordre moral.

Les jugements de valeur sur la manière de vivre des individus révèlent des hostilités dans le contexte social envers des pratiques qui ne sont pas partagées. Des discours, des représentations, des gestes agressifs et des actions violentes en sont la manifestation et donnent accès à la compréhension des enjeux sociaux et politiques. J'interprète ces phénomènes au prisme du concept d'*économie morale* tel que développé par E.P. Thompson (1968). Les manières de vivre créent du débat et du conflit car elles mettent en évidence des manières de se comporter avec les autres susceptibles de provoquer des jugements moraux. L'étude des pratiques de vie des individus à travers l'approche de l'économie morale permet d'accéder aux enjeux politiques et sociaux. Ainsi les réactions de certains Tunisiens et Italiens manifestent leur volonté de ne pas tolérer certaines pratiques de vie jugées irrespectueuses et offensives.

En bref, les représentations en termes de contraintes sur la manière de vivre créent des conflits qui s'expriment en termes moraux. Ces contraintes constituent les raisons principales qui justifient le départ des entrepreneurs et de certains Tunisiens; elles prennent alors la forme d'une stratégie de résistance individuelle, fournissent une occasion de se rebeller. Il est intéressant de constater que ce n'est pas la potentialité de faire des affaires qui est remise en cause mais la capacité de l'individu à s'adapter, à accepter certaines entraves.

Pour mieux saisir les significations de ces événements en Tunisie, j'expliquerai dans un premier temps ces tensions sociales à partir de la notion d'économie morale. Ensuite, je décrirai ma recherche sur le terrain fait en 2012 à Tunis où j'ai interviewé 30 entrepreneurs italiens entre Tunis et Kasserin. Les entrepreneurs travaillent tous dans le secteur textile et ils sont leur entreprise dans des zones rurales et la plupart de leurs salariés sont des femmes<sup>5</sup>. Enfin j'analyserai les données exposées en utilisant le concept de «l'économie morale» pour montrer comment un comportement non respectueux peut déboucher sur des actes violents.

On peut rattacher cet étude du cas tunisien à l'ensemble des travaux qui cherchent à comprendre les actes de rébellion face à des pratiques considérées comme intolérables, dans un contexte où le pouvoir de contrôle et de police a fortement diminué. Lorsque le gouvernement ne contrôle plus les tensions, elles explosent en actes violents ou en manifestations.

### **Analyse théorique du concept**

C'est en 1968 que E.P. Thompson, historien anglais de la classe ouvrière, développe la notion d'économie morale, sans prévoir le succès que connaîtra la formulation. Il s'agit pour lui de comprendre les émeutes des classes populaires non pas seulement comme une réaction mécanique aux stimuli des prix, mais aussi comme des révoltes engendrées par un sentiment d'injustice lié à

la transgression de normes et d'obligations morales fortement partagées par un collectif. L'économie morale connaîtra le succès et Thompson ne fera que l'affiner au cours de ses publications, pour en préciser le sens et lui donner un contenu théorique, non sans procéder lui-même à quelques inflexions (1991). L'expression est popularisée ensuite en anthropologie à la suite des travaux de Scott (1976, 1985) sur la paysannerie en Birmanie. Ce dernier voit l'économie morale comme un système de valeurs – plutôt que comme un système de normes – centré notamment autour des conceptions locales de la justice et de l'exploitation, qui donne sens à la survenue des révoltes. Cette approche a généré une multitude de travaux sur les économies rurales des pays du tiers-monde, les rapports de la paysannerie à l'État ou encore l'économie de subsistance ou «de l'affection» suite aux travaux de Hyden (1980, 2007). L'expression est reprise aussi plus récemment par les sciences politiques et connaît des acceptions encore différentes en épistémologie ou en histoire des sciences (Daston, 1995).

Face à la prolifération du terme, l'inflation de ses emplois et aux malentendus interdisciplinaires, il semble de plus en plus difficile de saisir le sens et la réalité qu'il subsume. L'économie morale est en passe de devenir un «signifiant flottant» que l'on retrouve parfois, comme un impensé ou un leitmotiv, synonyme selon les occurrences, de «culture», d'«ethos», d'«habitus», ou d'«enchâssement». Dès qu'il s'agit de penser l'articulation entre les sphères de l'économique et du social, entre la production, la circulation et la distribution de biens et des systèmes de normes ou de valeurs qui les encadre, le terme d'*économie morale* resurgit, toujours plus ou moins bien spécifié et défini. Son usage semble souvent profondément problématique et parfois relever d'un impensé. Plusieurs articles récents sont aussi revenus sur la question pour la «revisiter» (Fassin, 2009), en critiquer les usages abusifs et la dépasser (Siméant, 2010) ou encore pour la reconfigurer de manière programmatique (Arnold, 2001). Je l'emploierai en cette occasion dans la perspective que lui donne Didier Fassin. Dans son étude sur les émeutes de 2005 dans les banlieues françaises, Fassin mobilise la notion d'économie morale pour montrer comment la rage qui explose dans les cités était liée à un sentiment d'injustice vécu par les habitants. Dans cette perspective, je souhaiterais maintenant montrer en quoi la question de l'éthique et la manière dont elle est évaluée dans l'espace public peut faire émerger des conflits de valeurs qui peuvent s'appréhender en termes d'économie morale, en particulier lorsque des situations de changements politiques, de révolutions, les font apparaître.

J'aborderai donc cette question en analysant comment les entrepreneurs italiens sont vus selon une perspective morale et comment leurs comportements attirent les jugements d'autrui. Je voudrais ici montrer cet aspect par le biais d'une étude réalisée en Tunisie au lendemain de la Révolution de Jasmin. Je mettrai en évidence la manière par laquelle un comportement entrepreneurial

est jugé négativement, au-delà d'un comportement licite défini tacitement par des normes sociales, au point de devenir un justificatif, une explication d'actes de violence contre ces acteurs.

### Étude de cas

Je me suis rendu en Tunisie pour réaliser des enquêtes de terrain auprès d'entrepreneurs italiens après la révolution du 14 janvier 2011 et la chute du régime de Ben Ali. Je m'intéressais alors aux entrepreneurs en prenant en compte l'existence d'une mobilité circulaire entre l'Italie, la Roumanie, la Tunisie et la Serbie (Coletto, 2014).

Avant d'arriver là-bas, j'avais depuis la Roumanie, entendu des échos sur d'éventuelles émeutes dans les sociétés italiennes: affrontements violents, occupations d'usines, fermeture des entreprises étrangères, interruption des activités portuaires par le syndicat UGTT<sup>6</sup>. J'abordais, plus généralement, la peur ressentie par les entrepreneurs, l'attente, l'incertitude face à ce qui allait se passer. Une fois, dans le bureau d'un entrepreneur, j'avais écouté sa conversation avec un collègue de Tunisie. Ils échangeaient des nouvelles, tous les deux espéraient la chute du régime en place et ils riaient des déboires d'une grande firme italienne, critiquée par les plus petits entrepreneurs, dont toute la marchandise se retrouvait bloquée au port, dans l'incapacité d'approvisionner ses boutiques en Italie. Une fois en Tunisie, j'ai cherché à en savoir plus sur ces manifestations violentes à l'encontre du réseau entrepreneurial italien. Mes trois premiers contacts, Mohammed<sup>7</sup>, Luca<sup>8</sup> et Giovanni<sup>9</sup>, tous trois entrepreneurs, m'ont expliqué que les émeutes en question avaient été exagérées par les médias. Giovanni me cite en effet un article du journal italien «Il Resto del Carlino», qui parlait du passage à tabac d'un entrepreneur italien par les émeutiers. Les sites internet des instances diplomatiques italiennes comme françaises, ne faisaient qu'amplifier le phénomène, renforçant ce sentiment d'inquiétude en mettant en garde investisseurs et touristes, qualifiant la situation de période à haut risque. Ces trois entrepreneurs sont toutefois d'accord pour dire que les rebellions les plus violentes ont eu lieu sur des sites italiens; ils expliquent cela par le comportement de certains dirigeants vis-à-vis de leurs salariés. En aucun cas, il ne fallait appliquer la situation à l'ensemble des entrepreneurs italiens de Tunisie.

Lorsque Giovanni et ses collègues me décrivent les conduites de leurs homologues agressés, il leur arrive souvent d'en rire pour montrer leur indulgence pour les salariés tunisiens. Ils perçoivent les émeutes des Tunisiens comme une conséquence des injustices imposées depuis longtemps par les entrepreneurs italiens. En revanche, ils soulignent que les situations de conflits sont inévitables dans une entreprise; il faut savoir les gérer et évaluer jusqu'où elles peuvent aller. En fait, la plupart disent qu'il leur arrive aussi de crier contre leurs ouvriers

dans les chaînes de montage, «lorsqu'ils ne savent pas faire leur travail, mais ce n'est pas non plus par pur plaisir». La colère, me disent-ils, ne doit s'exprimer que dans des situations particulières et bien claires, lorsque la faute du salarié apparaît comme incontestable. En revanche, ils cherchent à faire bien attention à ne pas paraître arrogants, et à ne pas infliger un comportement de supériorité à leurs salariés, pour ne pas marquer un «clivage ethnique», comment ils me le rapportent. En effet, dans cette situation de mobilité entrepreneuriale entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, la relation patron-salarié est marquée par une «ethnisation» du rapport de production. Cette dimension est génératrice de discours et d'ambiguïtés qui émergent malgré les acteurs comme une condition évidente et performative. En d'autres termes, elle est potentiellement perçue et vécue comme une relation de domination des capitalistes italiens face aux travailleurs tunisiens. Cette dimension latente n'est pas problématique dans la plupart des cas, mais s'intensifie. Elle est soulignée et rendue visible par les acteurs seulement en cas de conflit. Selon eux, les conflits émergent lorsque l'entrepreneur va à l'encontre des règles tacites de civilité dans l'espace du travail comme dans l'espace public.

Giovanni me raconte l'histoire d'un des entrepreneurs agressés qui avait un comportement jugé inacceptable et vulgaire:

Partout où tu allais, tu étais le bienvenu, tu étais l'étranger qui amène du travail... Maintenant, c'est plus le cas, la police a disparu, et maintenant le Tunisien te dit que tu es venu ici pour l'exploiter; avant personne ne te disait ça... Tout est en train de changer... De tous mes clients, ceux qui ont été respectueux vis-à-vis de leurs salariés, n'ont pas eu de problèmes. Par contre ceux qui ne l'étaient pas ont vu leur entreprise brûler... Les Italiens qui ont eu leur entreprise détruite étaient tous des petites merdes avec les Tunisiens. Francesco, qui a été toujours une personne correcte, est-ce qu'ils lui ont brûlé l'entreprise? Par contre, Leo<sup>10</sup> qui traitait sa secrétaire de salope, s'est fait casser la gueule par le frère de la secrétaire... Il faut que nous, nous parlions clairement. Celui qui s'est fait tabasser dans la ville de Monastir, pour lui, parler poliment à un ouvrier revenait à le traiter de tête de con, mais lorsque la police n'était plus là, ils l'ont tabassé... Pour moi, les Tunisiens ne sont pas un peuple méchant et je suis optimiste pour la Tunisie.

(Giovanni, Tunis 28.06.2012)

D'après les propos de Giovanni, les entrepreneurs attaqués exportent leurs comportements irresponsables à l'extérieur de l'entreprise et les reproduisent au quotidien dans leur sociabilité extraprofessionnelle.

J'ai un client italien qui a vu débarquer des Tunisiens chez lui pour le tabasser, ce n'étaient pas ses salariés mais ses voisins, énervés parce qu'il roulait vite avec sa voiture dans le quartier, il emmerdait les gens, il voyait une gamine de 14 ans

et lui cassait les couilles, il voyait une femme et lui cassait les couilles... Après la révolution, les fiancés de ces filles sont intervenus... Tout dépend de comment tu te comportes. Là où était installé Leo, il y avait cinq autres entreprises. La seule qui a été saccagée c'est la sienne, les autres, rien! Tu entrais dans son entreprise et elle ressemblait à un camp nazi, peut-être même qu'Hitler était plus gentil! [...] À un moment donné, l'argent n'a plus de valeur, si tous les jours je te dis que tu es un connard, je peux avoir tout l'argent possible mais tu vas finir par me frapper!».

(Giovanni, Tunis 28.06.2012)

Ces individus, qui se sont fait agresser chez eux, ont par la suite décidé de partir de la Tunisie; la colère était orientée uniquement vers des personnes, des entrepreneurs aux comportements négatifs et irrespectueux. Mes interlocuteurs en rient car ils ne considèrent pas faire partie du lot. Les propos de Mario<sup>11</sup>, un autre entrepreneur italien installé en Tunisie résumant bien la situation:

Des entrepreneurs qui avaient toujours maltraité leurs ouvriers ont eu des vols et des problèmes. Mais, il faut admettre que, pour eux, c'était prévisible toute cette révolte. Dans la plupart des cas, comme le mien, les usines ont été protégées par les ouvriers eux-mêmes. Il n'y avait plus la police et on a organisé un système de contrôle jour et nuit. Moi, j'allais tous les jours à l'usine pour tenir sous contrôle la situation.

(Mario, Tunis 29.06.2012)

Il y a d'ailleurs beaucoup de témoignages sur des cas d'entraide entre les patrons et les ouvriers contre les pillages:

Il y a eu des Italiens qui se sont enfermés dans les entreprises et qui, avec les ouvriers, ont défendu l'usine.

(Mario, Tunis 29.06.2012)

Ces discours font émerger un point important: la notion de «bon» ou de «mauvais» entrepreneur. Cette catégorisation morale ne considère pas la capacité d'un entrepreneur à mener des affaires florissantes et à générer de la richesse, mais son inclination à respecter un code moral, celui des travailleurs tunisiens.

### **Analyse critique du fait social**

Les éléments précédemment exposés dessinent les contours de ce que je pourrais qualifier de «forme d'éthique entrepreneuriale», alors même que le comportement d'un entrepreneur est souvent modélisé par certains économistes comme relevant de pures données comptables et de la recherche de maximisation des profits. Cette dernière conception remonte au courant utilitariste dont Bentham

représente la figure principale. Pourtant la conception d'utilité est chez lui associée au bien-être personnel et pas seulement au profit économique. C'est la somme du bien-être de chacun qui fait le bien-être collectif.

Amartya Sen (2002, 2005) critique le concept de bien-être (*welfare economic*) qu'il trouve trop réducteur au regard des motivations des individus. Selon cet économiste indien, les choix individuels ont pour objectif l'intérêt personnel mais aussi des valeurs propres à l'individu comme ses affections, ses convictions. Par leurs comportements, les individus ne cherchent pas à atteindre un bien-être de type matériel, il existe une multiplicité de biens et de finalités que les hommes cherchent à acquérir pour vivre une vie pleine et complète.

Le philosophe italien Antonio Da Re (2006) démontre que la pensée de Sen reprend, probablement malgré lui, des concepts aristotéliens qui critiquent le concept utilitariste du bonheur. Selon Sen, les hommes ont la capacité d'apprécier une pluralité de fonctions, des plus basiques (être en bonne santé, manger à sa faim, etc.) aux plus complexes (le respect de soi-même, le désir de connaissance, etc.). Aristote clamait déjà l'irréductibilité du bonheur à la richesse, celle-ci ne représente qu'un moyen de l'atteindre. Le philosophe grec parle du bonheur comme d'une capacité à se comporter de manière vertueuse et à mobiliser certains biens, lesquels ne sont pas forcément matériels, mais ils peuvent être, par exemple, l'amitié sans laquelle la vie de l'homme est sensiblement plus pauvre et malheureuse (Da Re, 2006).

D'après les réflexions de Sen, on peut effectivement parler de «biens relationnels» qui prennent de la valeur par l'intensité des relations que l'individu arrive à instaurer avec les autres, souvent dans le cadre des relations familiales, amicales, ou communautaires. Ces biens naissent à travers des relations non-conflictuelles entre les individus, des relations de coopération et d'échange réciproques, relations où le choix et l'action ne sont pas déterminés uniquement par des motivations d'intérêt personnel. Plusieurs philosophes se sont attachés à la question des motivations qui poussent les individus à agir moralement, question qui a nourri l'argumentaire des débats autour de l'éthique moderne. Beaucoup de réponses ont émergé, toutes cherchant à comprendre la relation entre la raison d'un côté et les passions, les sentiments de l'autre (Da Re, 2003). Pour Emmanuel Kant, l'action morale ne peut être constituée par les sentiments ou les passions car ceux-ci n'offrent aucune garantie d'objectivité et d'universalité; il faut, selon lui, suivre une raison purement pratique. En revanche, pour David Hume, les passions constituent la motivation originelle et propre à l'action, en particulier à l'action morale, il prend pour exemple la sympathie, capacité de l'homme à partager les conditions des autres, et donc de s'impliquer face à eux.

En anthropologie la question de la morale a été souvent abordée; je pense en particulier au travail de Raymond Massé (2009) qui cherche à distinguer le



champ de l'anthropologie de la morale de celui de l'anthropologie de l'éthique. Selon lui,

L'anthropologie devrait recentrer ses efforts vers une compréhension de l'agencéité des acteurs moraux qui élaborent leur propre discours moral. La quête rationaliste de la cohérence des composantes de cette matrice du possible moral (mandat implicite de l'anthropologie classique des moralités) doit faire place à une analyse fine des mécanismes d'adaptation des choix moraux aux contextes et ce, par un agent moral apte à mettre en œuvre un "raisonnement moral". L'objet de l'anthropologie des moralités devient d'ailleurs l'étude des mécanismes et des conditions de l'exercice de ce raisonnement moral dans les limites imposées par le contexte (social ou individuel) historiquement déterminé (*ibid.* pp. 25-26).

La définition de l'éthique et de la morale prend du sens lorsque la morale est définie comme l'ensemble des codes de conduites fondés sur des normes, des principes et des règles dans une société donnée et dans une temporalité précise. En revanche, l'éthique est définie par l'arbitrage des individus et des collectivités entre plusieurs normes potentiellement conflictuelles qui régissent l'individu à la manière d'une injonction paradoxale.

À partir de ces considérations théoriques, l'approche par les économies morales ne cherche pas à définir la nature de l'éthique entrepreneuriale, telle que la définit en l'occurrence Giovanni, mais à considérer les propos éthiques de cet entrepreneur comme une clé d'analyse de la situation politique dans laquelle il est inclus.

Les attaques violentes mentionnées par mes interlocuteurs en Tunisie doivent être comprises, m'explique Giovanni, dans le cadre des émeutes révolutionnaires qui ont affaibli la police et le dispositif de surveillance du régime de Ben Ali. En effet, la politique économique du régime précédent prenait garde à sécuriser les investisseurs étrangers en leur créant des conditions d'investissement favorables. La chute du régime de Ben Ali et la «révolution» qui a suivi ont modifié l'équilibre des forces présentes: l'État régalien disposant du monopole de la violence légitime n'a plus été en mesure de garantir la sécurité et la légitimité de droit de ces investisseurs étrangers. De fait, certains comportements des entrepreneurs considérés comme injustes ou immoraux, tolérés dans le cadre des rapports de force précédents, sont devenus intolérables lorsque l'ouvrier s'est retrouvé seul face à l'entrepreneur. Ils ont engendré de fait des manifestations de violence, étant donné que l'ordre moral précédent n'était plus maintenu par la coercition étatique. Les attaques ciblées contre les entrepreneurs aux comportements jugés offensants envers les salariés et leur entourage favorisent une lecture morale des événements plus qu'une lecture ethnicisée. C'est ce qui amène Giovanni et ses collègues à énoncer lors de notre entrevue les principes

d'une éthique entrepreneuriale revendiquée, alors qu'elle n'était probablement qu'une posture passive et non-formalisée avant les événements.

Supposer une instrumentalisation de l'éthique par les entrepreneurs à des fins purement économiques reviendrait à s'avancer sur l'intentionnalité des acteurs, de même que supposer une sincérité totale des acteurs serait une posture naïve. Par ailleurs, le seul élément objectivable ici est l'énoncé produit en situation par l'entrepreneur, un énoncé à teneur éthique produit dans le nouveau dispositif de subjectivation des acteurs que devient la configuration politique et sécuritaire de la Tunisie post-révolutionnaire. L'approche en termes d'économie morale permet de sortir de ce dilemme éthique en portant le regard sur des acteurs pris dans des réseaux de contraintes. Ces contraintes se résument par :

- l'absence relative d'une police autrefois omniprésente;
- l'indignation manifestée dans la violence d'une population qui a une nouvelle idée du juste et de l'injuste qu'elle peut mettre en acte;
- les imaginaires globaux du capitalisme triomphant, des rapports de classes et des rapports ethniques qu'il instaure;
- la perception de soi dans ce magma toujours mouvant de rapports de forces en travail.

Les entrepreneurs italiens qui témoignent de ces événements ne cherchent pas à justifier les comportements de leurs collègues, mais ils commencent eux aussi à craindre une augmentation des actions violentes sous d'autres prétextes, ils ont peur de se faire attaquer en raison de leur origine, parce qu'ils sont italiens, investisseurs étrangers. D'après eux, pour le moment, ils sont à l'abri s'ils continuent à «bien» se comporter. Le parcours des entrepreneurs italiens amènerait, d'après cela, à voir comment l'appréhension d'un éventuel gouvernement islamique les incite à chercher d'autres sites de production qui leur permettraient de vivre en conformité avec leurs attentes et leurs représentations, et ce malgré les opportunités économiques offertes par la Tunisie.

L'économie morale, comme le dit Didier Fassin, présente l'avantage de rétablir un point de vue du dedans et du dehors, tout en reconnaissant une subjectivité politique à l'acteur. De plus, elle amène à penser les conflits moraux dans leurs historicités, leurs temporalités, leurs contradictions, ce qui permet de ne pas réifier les prises de positions morales dans des groupes figés.

La définition de l'éthique entrepreneuriale entre nécessairement dans le débat des économies morales lorsque l'on s'intéresse aux acteurs économiques. La conception d'une éthique entrepreneuriale des entrepreneurs italiens en migration distingue le bon entrepreneur du mauvais. Les critères utilisés pour forger cette distinction sont issus de l'opinion publique, de la «morale de l'autre», par une réappropriation critique des jugements émis par les Tunisiens. En revanche, dans le cas étudié ici, la perspective de l'économie morale mobilise

certains termes de réflexion qui peuvent être pertinents pour saisir la complexité d'un événement politique comme la Révolution de Jasmin, et pour saisir des bribes de conséquences qu'il génère, ou qu'il permet, à différentes échelles. En l'occurrence, les manifestations de violences envers les entrepreneurs italiens (incendies d'usines, agressions) qui sont apparues peu après la chute du régime de Ben Ali, montrent qu'un changement politique majeur peut entraîner une perte d'efficacité, de contrôle, et de légitimité, d'une force dominatrice (celle des entrepreneurs patrons) en faveur d'une réaction d'inertie des dominés. Ainsi, une telle utilisation de la notion d'économie morale réactualise la vocation initiale que lui avaient confiée ses fondateurs: comprendre les situations de résistance, de révolte et de violence générées par des bouleversements de la configuration des rapports de force.

## Notes

- <sup>1</sup> Article tiré de mon intervention «L'économie morale comme ressource pour penser les acteurs économiques: autour des parcours d'entrepreneurs italiens en Méditerranée» lors de la Journée d'étude «*Que faire de la notion d'économie morale?*», avec les interventions de *Didier Fassin (Princeton University. Institute for Advanced Study)* et *Jean-Pierre Warnier (Université Paris-Des-cartes)* à l'EHESS-Centre Norbert Élias, Marseille, le 21 Décembre 2012. L'étude a été fait en 2012, aujourd'hui il y a toujours une forte présence entrepreneuriale italienne en Tunisie. Selon les statistiques de l'Agence pour la promotion à l'étranger et l'internationalisation des entreprises italiennes (ICE) à Tunis, la présence italienne en 2017 est de 850 entreprises italiennes avec plus de 63mille salaries. L'Italie est le deuxième partenaire commercial de la Tunisie et le premier fournisseur de la Tunisie. Le secteur d'activité plus important est le textile-habillement et après il y a le secteur de l'énergie et du bâtiment. Ringrazio REFRAMED ([www.reframed.it](http://www.reframed.it)), per la loro disponibilità e per avermi sostenuto nella scrittura di questo articolo.
- <sup>2</sup> L'API est l'Agence de Promotion de l'Industrie tunisienne. Elle fournit des données actualisées concernant l'industrie tunisienne et l'investissement étranger dans le pays (même si ces données sont parfois biaisées du fait, par exemple, que les fermetures d'entreprises ne sont pas enregistrées). Les chiffres ci-dessus datent de juillet 2012, Cf, le site de l'API.
- <sup>3</sup> En 2010 le salaire mensuel tunisien était de 272,480 DT (régime de 48 heures par semaine) et de 235,040 DT (régime de 40 heures par semaine). Le salaire horaire était de 1,310 DT (régime de 48 heures par semaine) et de 1,356 DT (régime de 40 heures par semaine). Source: décret n°2010-1746 du 17 juillet 2010 (Site internet de l'API, 2012).
- <sup>4</sup> La loi 72-38 du 27 avril 1972 incite l'ouverture du pays (infitah) et établit la détaxation des bénéfices des entreprises totalement exportatrices (dites off-shore) pendant 10 ans.

- 5 Sur la sexualisation du travail et la préférence pour les entrepreneurs choisir des femmes plutôt des hommes je renvoie aux analyses de Veronica Redini in *Frontiere del made in Italy. Delocalizzazione produttiva e identità delle merci*, Verona, Ombre Corte, 2008.
- 6 L'UGTT est l'Union Générale Tunisienne du Travail, le plus grand syndicat du pays. La grève, qui était quasiment interdite sous Ben Ali, est devenue l'instrument de protestation privilégiée. Comme le dit dans son analyse Béatrice Hibou: «La véritable transformation, qui est incontestablement fondamentale, réside dans la disparition de la peur. Dans l'espace public et plus seulement dans le secret de leur intimité, les gens parlent, défient la police, expriment leurs joies, leurs craintes, leurs attentes et leurs revendications» (Hibou, B., «La Tunisie en révolution?», in *Politique africaine*, 121, 2011, p. 5).
- 7 Mohamed est partenaire d'un entrepreneur italien d'une entreprise textile-habillement avec 80 salariés installé dehors de Tunis depuis 3 ans
- 8 Luca est en Tunisie depuis 4 ans après avoir délocalisée son entreprise de la Roumanie. Il a une entreprise textile à la périphérie de Tunis avec 40 salariés, la plupart des femmes.
- 9 Giovanni a une entreprise textile depuis 7 ans prêt de Tunis où 70 salariés y travaillent.
- 10 Leo avait une entreprise textile dehors de Tunis avec 50 salariés, la plupart étaient des femmes. Il a été en Tunisie pendant 6ans
- 11 Mario était en Tunisie depuis 4 ans et il avait ouvert une entreprise de pâtisserie industrielle à l'heure de Tunis où 10 salariés y travaillaient.

## Bibliographie

Alaimo, A., *Il territorio preso nella rete. La delocalizzazione veneta in Tunisia*, thèse de doctorat en Sciences économiques, mention Économie des transports, Padoue, Università di Padova, 2010.

Alaimo, A., Coletto, M. e Scroccaro, A., «Les entreprises italiennes en Tunisie: modèle de développement et dynamique de redéploiement dans la Tunisie post-Ben Ali», in Daviet S. (a cura di), *L'entrepreneuriat transméditerranéen. Les nouvelles stratégies d'internationalisation*, Parigi, Karthala, 2015, pp. 65-80.

Arnold, T.C., «Rethinking Moral Economy». *The American Political Science Review* 1, 2001, pp. 85-95.

Coletto, M., *La route des entrepreneurs: Italie-Roumanie. Anthropologie d'une mobilité économique depuis les années 1980*, Thèse de doctorat en Anthropologie culturelle, Marseille, EHESS, 2014.

Da Re, A., *Filosofia morale. Storia, teorie, argomenti*, Milano, Bruno Mondadori, 2003.

Da Re, A. (dir.), «Virtù universali e liberali?» in Da Re A. (a cura di), *Percorsi di etica*, Padova, ed. Il Poligrafo, 2007, p. 81-107.

Daston, L., «The moral economy of science», *Osiris*, 10, 1995, pp. 3-24.

Fassin, D., «Compassion and repression. The moral economy of immigration policies in France», *Cultural Anthropology*, n°3, 2005, pp. 362-387.

Fassin, D., «Introduction. L'inquiétude ethnographique», in Bensa A. et Fassin D. (dir.), *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, 2008, pp.7-18.

Fassin, D., «Les économies morales revisitées», *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 6, 2009, pp. 1237-1266.

Gianturco G. e C. Zaccai, *Italiani in Tunisia. Passato e presente di un'emigrazione*, Milano, ed. Guerini Scientifica, 2004.

Hyden, G., *Beyond Ujamaa In Tanzania: Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry*, Berkeley, University of California Press, 1980.

–, «L'économie de l'affection et l'économie morale dans une perspective comparative: qu'avons-nous appris?» *Revue du MAUSS*, 2, 2007, pp.161-184.

Lainati, C. A., *Le imprese straniere in Tunisia. Nascita e sviluppo dei circuiti produttivi: gli italiani nel tessile-abbigliamento*, Rapporto di ricerca del progetto ECOBAZ DGXUUC-E, 2002.

Massé, R., «Anthropologie des moralités et de l'éthique: essai de définitions», *Anthropologie et Sociétés*, 3, 2009, pp. 21-42.

Scott, J.-C., *The Moral Economy of the Peasant: Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press, 1976.

Scott, J. C., *Weapons of the Weak*, New Haven Yale University Press, 1985.

Sen, A., *Razionalità e libertà*, Bologna, Il Mulino, 2002.

Siméant, J., «“Économie morale” et protestation? Détours africains», *Genèses*, 4, 2010, pp.142-160.

Thompson, E. P., *The Making of the English Working Class*, Harmondsworth, Penguin Books, 1968.